

Séance publique du 12 juillet 2004

Délibération n° 2004-2062

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Observatoire de la faune de Rhône-Alpes - Inventaire des amphibiens - Conservation et entretien des roselières du territoire communautaire - Subventions au centre ornithologique Rhône-Alpes (Cora)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le centre ornithologique Rhône-Alpes (Cora) est une association départementale basée dans le 2^e arrondissement de Lyon, regroupée avec les autres associations départementales en une fédération régionale sur la région Rhône-Alpes. Cette association est très présente sur le territoire de la Communauté urbaine, avec des actions de protection des oiseaux et autres vertébrés terrestres, avec des actions de sensibilisation et d'information du grand public et des écoles ainsi que des actions d'inventaires et de suivi des populations. Ainsi, par exemple, le Cora est un partenaire très actif du projet-nature des Grandes Terres (Corbas, Feyzin et Vénissieux) pour des interventions pédagogiques dans les écoles et pour des actions de suivi de l'avifaune.

L'observatoire de la faune de Rhône-Alpes

En 2003, les centres ornithologiques départementaux de Rhône-Alpes ont commencé un travail d'élaboration d'un atlas des observations effectuées depuis plusieurs années sur l'ensemble de la région, à partir des données recueillies lors des actions d'inventaires et de suivi de diverses espèces remarquables ou plus ordinaires.

En même temps, un partenariat s'est formalisé à plusieurs niveaux avec les collectivités locales en fonction des intérêts portés par chacune sur les différentes espèces présentes sur leur territoire et suivies dans le cadre de l'observatoire.

En 2003, la Communauté urbaine s'est impliquée dans le projet en participant plus particulièrement à quatre opérations de suivi, à savoir l'avifaune des roselières, l'avifaune terrestre des milieux agricoles, les oiseaux des carrières et la nette rousse.

Pour 2004, il est proposé de poursuivre certaines actions, d'en introduire de nouvelles et d'en réorienter d'autres :

- *l'avifaune des roselières* : cette action sera reconduite afin de participer à un réseau témoin d'une trentaine de roselières en Rhône-Alpes permettant de suivre l'évolution de ces zones humides et de leur avifaune. Cette action s'inscrit également en accompagnement d'un partenariat technique en cours de création entre le Conseil général, la Communauté urbaine, le parc-nature de Miribel-Jonage, l'île du Beurre, le syndicat mixte du Rhône des îles et des lônes et les associations de protection de la nature pour la préservation des roselières,

- *la nette rousse* : la moitié de l'effectif nichant en France niche en Rhône-Alpes. Cette espèce est considérée comme bio-indicatrice de la qualité des eaux des lacs, des étangs et du Rhône. Le suivi de cette espèce est reconduit d'autant plus qu'il semble qu'elle soit en pleine extension,

- *l'avifaune terrestre des milieux agricoles* (le courlis, le vanneau, le râle des genêts, en particulier) : cette action sera reconduite afin de suivre l'évolution de l'adaptation des oiseaux aux modifications des pratiques culturales,

- *l'oedicnème criard* : cette espèce a fait l'objet d'une étude particulière sur le territoire de la Communauté urbaine. Il s'agira maintenant de suivre régulièrement son évolution, en corrélation avec son évolution régionale,

voire nationale. Cette espèce très farouche est sensible aux pratiques culturales et nécessite pour sa reproduction un milieu ouvert et de végétation rase,

- le *hibou grand-duc* : 55 couples ont été recensés sur les 70 sites pouvant les abriter. Ils feront l'objet d'un suivi inventaire afin de cerner l'évolution de la population et, par le suivi particulier d'une dizaine de couples, une étude de l'adaptation de leur régime alimentaire sera effectuée.

Le coût total des interventions prévues sur le territoire de la Communauté urbaine, pour l'année 2004, est estimé à 22 570 €. La Communauté urbaine est sollicitée pour une participation au taux de 64 %, d'un montant maximum de 14 415 €.

L'inventaire des amphibiens sur le territoire de la Communauté urbaine

Le suivi des amphibiens permet d'avoir des indications sur l'état de conservation des zones humides, des étangs et des mares présents sur le territoire communautaire. En 2003, le Cora a réalisé un recensement sur la partie nord-ouest de l'agglomération et plus particulièrement sur les communes des Monts d'Or, de Limonest, de Champagne au Mont d'Or et d'Ecully. Pour 2004, par groupe de vingt mares, il est prévu d'effectuer un recensement des espèces d'amphibiens et de leur population au minimum sur les communes de Dardilly, Charbonnières les Bains et Tassin la Demi Lune.

L'objectif du recensement est d'identifier les espèces d'amphibiens présentes dans les sites de reproduction, de quantifier les populations suivant des critères simples (la petite population ou l'espèce rare, la population moyenne ou l'espèce présente à effectifs limités et la population forte ou l'espèce abondante). Ce recensement des amphibiens serait accompagné de la description des mares ou des sites de reproduction.

Chaque mare ferait l'objet de trois visites :

- la première pour localiser et détecter la présence d'amphibiens et des pontes précoces,
- la deuxième pour effectuer un inventaire plus complet de la population de la mare en réalisant une pêche d'inventaire,
- la troisième en soirée pour le recensement des espèces nocturnes.

La Communauté urbaine est sollicitée pour une aide forfaitaire d'un montant de 6000 € pour cet inventaire.

L'entretien des roselières

On compte plusieurs roselières sur le territoire de la Communauté urbaine. Du fait qu'elles n'ont plus d'utilité agricole maintenant, elles sont soumises à la dynamique végétale qui a pour effet de fermer ces paysages par la pousse d'une végétation arborée et donc d'appauvrir ces milieux qui sont reconnus pour abriter d'importantes colonies d'oiseaux inféodées aux zones humides. Un partenariat est en train de se constituer avec le Conseil général (les brigades vertes) et diverses associations et syndicats dont le syndicat mixte du Rhône des îles et des lônes (Smiril) et Miribel-Jonage pour l'entretien voire la création de roselières.

Dans le cadre de ses actions militantes, le Cora se propose de réaliser un ensemble de chantiers d'écovolontaires pour entretenir (le faucardage, l'enlèvement éventuel des déchets trouvés) les roselières existantes dans la Communauté urbaine (les roselières du Rizan, du Pontet au lieu-dit la petite Camargue et sur le canal du Grand Large).

Pour cela, le Cora sollicite une participation forfaitaire de 1 000 € auprès de la Communauté urbaine pour le matériel nécessaire à la réalisation des chantiers ainsi que pour les frais de repas.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement le 11 mai 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la participation financière de la Communauté urbaine, sous forme d'un fonds de concours au centre ornithologique Rhône-Alpes (Cora) d'un montant total de 21 415 € nets de taxes pour la réalisation des trois projets suivants :

- un montant maximum de 14 415 € au taux de 64 %, pour le suivi et l'inventaire de la faune du territoire communautaire dans le cadre de l'observatoire de la faune Rhône-Alpes,
- un montant forfaitaire de 6 000 €, pour l'inventaire des amphibiens dans la Communauté urbaine,
- un montant forfaitaire de 1 000 €, pour l'entretien des roselières présentes dans la Communauté urbaine.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 480 - fonction 833 - opération n° 0102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,